COMMUNE DE PASLIERES

Département de PUY DE DÔME

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 - PLAN DE ZONAGE

4.2 - Plan Nord

Les Charbonniers au Carelux

Echelle 1/4000

Indice	Date	Observation	CONSULTATION
1	26 janvier 1987	Approbation du POS	SAUNIER ARCHITECTURE
2	8 février 1987	Approbation révision n° du POS	
3	26 mai 1986	Approbation modification n°1 du POS	
4	22 déc. 2000	Mise en Adaptation du PLU	
5	janvier 2003	Revisi du PLU	
6	2005	Approbation du PLU	
7	4 mai 2007	Modification du PLU	

LEGENDE

AU / AUb / AUb* — Il s'agit d'une zone non équipée destinée à être ouverte à l'urbanisation susceptible d'accueillir des constructions à usages d'habitation, commerces, services et équipements publics

AUi — Zone insuffisamment équipée pour permettre une utilisation immédiate mais dont l'urbanisation sous forme d'activités de toutes natures, hormis les constructions à usage industriel, a été décidée

A — Zone à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol. Les seules utilisations du sol autorisées correspondent donc à des exploitations agricoles : bâtiments d'exploitation ou habitations nécessaires aux agriculteurs

N — Zone de protection absolue, à protéger en raison d'une part, de l'existence de risques ou de nuisances, d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de l'intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique

U — Zone urbaine

I — Un indice "i" est donné pour les secteurs inondables

Nh — Zone naturelle à constructibilité limitée

Nl — Zone naturelle à vocation de loisirs

35 m / 35 m — Marge de recul

Emplacement réservé

Limite de zone

Limite de commune